

La Loi GUIZOT du 28 Juin 1833, légalise les écoles privées et précise la notion d'école publique :

" Celles qu'entretiennent en tout ou partie, les Communes, les Départements ou l'Etat. "

Cette définition signe l'acte de naissance de l'école primaire publique.

La gratuité, généralisée par les Lois de Jules FERRY après 1881, transforme l'école en véritable service public.

- 1847 : à peine 63 000 écoles sont en services
- 1905 : plus de 85 000 écoles sont déjà en fonctionnement.
- Avant même 1881, le mouvement de scolarisation est en marche plus de 8 sur 10 des enfants de 6 à 13 ans sont scolarisés. Mais d'une façon très inégale selon le type de région et le rythme des saisons. Dès le retour du printemps, les travaux des champs détournent souvent l'enfant du chemin de l'école.

SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Le chemin de l'écolier est une épreuve matinale autant morale que physique. L'enfant parcourt des kilomètres à pied. Il endure le froid, la bise, la pluie, la neige, la boue ; il traîne surtout le même fardeau : la gibecière pour les livres, le panier pour le goûter et souvent la bûche, contribution personnelle au chauffage de l'école.

Sabots de bois pour l'écolier des champs, souliers de cuir pour l'écolier de la ville, les différences d'origine ou de fortune jaillissent aussi à l'école.

A travers le contenu pédagogique de ses manuels, l'école se défend de toute discrimination, et loue à dessein, le charme artisanal des sabots.

Le fameux panier en osier est l'inséparable compagnon de route de l'écolier. La maman y glisse le casse croûte pour le trajet et souvent le déjeuner pour la cantine. Accessoire utilitaire, il devient aussitôt un support publicitaire idéal pour les grandes marques de chocolat et de biscuits, tels les " Petit Lu ".

De cuir ou de toile, la gibecière est souvent de fabrication artisanale. Elle protège livres et cahiers, des intempéries. Elle dissimule aussi de véritables " trésors de guerre " : balles élastiques, sac de billes, marrons d'Inde, lance-pierres.

La blouse : En 1914, un costume de garçon peut coûter entre 40 et 60 francs, soit près de la moitié du salaire mensuel d'un ouvrier. Cet obstacle justifie donc le port de la simple blouse : Elle protège les lainages et vêtements plus fragiles ou onéreux.

Elle prône l'égalité de rang et de condition.

Elle impose un devoir de solidarité puisque les écoliers doivent s'entraider pour boutonner le sarrau qui se ferme dans le dos.

LA MAISON D'ECOLE

Si la Loi du 20 Mars 1883 rend obligatoire la construction d'une " maison d'école "

dans les chefs lieux de Communes et dans les hameaux, La République reprend subtilement à son compte, la volonté d'uniformisation initiée par Monsieur GUIZOT qui dès Juillet 1833, par ordonnance, soumet aux Maires, des plans types et des devis pour leur épargner les coûteux frais d'Architecte.

Avec la " classe unique " où l'on dispense tous les niveaux d'enseignement primaire, les années ne comptent pas, seul importe le niveau personnel de l'enfant :

- L'enfant éveillé peut suivre le travail des plus grands.
- L'enfant en difficulté trouve de l'aide parmi les autres. Il n'est donc pas marginalisé.
-
- Presque 100 ans après la promesse du décret du 27 Brumaire An II, la Loi du 19 Juillet 1889 transfère au Trésor Public, la responsabilité de rétribuer les Instituteurs, jusqu'alors payés par les communes. Malgré une revalorisation des traitements en 1909 et 1914 (2200 francs puis 2300 francs par an), " le plus beau métier du monde " demeure peu lucratif. En 1914, une enquête classe la France au 24^{ème} rang en Europe pour le traitement des Instituteurs.

En complément de ce traitement, les communes accordent souvent à l'Instituteur une petite rémunération annexe, moyennant de précieux services : Secrétaire de Mairie, Télégraphe, Surveillant de cantine, etc....

RYTHME ET CODE SCOLAIRE

En 1880, il est établi, sauf décision contraire du Préfet, que les classes durent trois heures le matin , de 8 à 11 heures et trois heures l'après-midi, de 13 à 16 heures.

Le principe des deux récréations, accordées par Monsieur Victor DURUY en 1866, est maintenu. Les écoles sont fermées les dimanches, les jeudis et les jours fériés.

La date des vacances d'été, qui se prêtait jusqu'alors à de véritables négociations avec le Conseil Académique du département pour tenir compte du calendrier agraire, est uniformisée dès l'entrée en vigueur des lois fondatrices de l'instruction publique.

Les écoles sont désormais fermées en Août et en Septembre. La rentrée s'effectue le 1^{er} Octobre.

Outre la semaine des vacances de Pâques, les écoliers profitent aussi de 6 jours chômés correspondant à des fêtes religieuses : La Toussaint, le jour du souvenir des défunts, Noël, le Jour de l'an, le mercredi des cendres (férié de 1893 à 1910) et le lundi de Pentecôte. Noël et le Jour de l'an ne s'accompagnent d'aucunes vacances, mais le Préfet ou l'Inspecteur d'Académie peuvent accorder un jour supplémentaire lorsque le jour férié coïncide avec un jeudi ou lorsqu'il permet de " faire le pont ".

Une Loi du 9 Août 1870 dispose " qu'il y aura autant de classes qu'il y a de fois 80 élèves ".

En 1876 pourtant, près du vingtième des classes comptent encore plus de 80 élèves

La Loi sur les constructions scolaires du 20 Mars 1883 tente d'améliorer la situation en imposant que les classes citadines soient limitées à 50 places.

La moyenne des effectifs constatée en 1880 était de 51 élèves pour les filles, 54 élèves pour les garçons...

L'attention au travail était donc de rigueur !

Bons points, témoignages de satisfaction, billets d'honneur et belles images ponctuent la subtile liturgie de la récompense scolaire. L'école laïque célèbre le goût de l'effort, le devoir de persévérance, l'obligation de résultat et l'amour du travail bien fait...

Le statut sur les écoles primaires communales du 23 Avril 1834 établit dans son Article 29, que les élèves ne pourront jamais être frappés.. Les seules punitions dont l'emploi est autorisée sont les suivantes :

- Un ou plusieurs mauvais points
- La réprimande
- La restitution d'un ou plusieurs billets de satisfaction.
- La privation de tout ou partie des récréations avec une tâche extraordinaire.
- La mise à genoux pendant une partie de la classe ou de la récréation.
- L'obligation de porter un écriteau désignant la nature de la faute.
- Le renvoi provisoire de l'école

Les règlements modèles du 18 Janvier 1887 pour les écoles maternelles et les écoles primaires élémentaires, ajouteront " la retenue après la classe, sous la surveillance de l'Instituteur ". Mais ils retireront de la liste des punitions autorisées les mesures afflictives et infamantes : la mise à genoux et le port d'écriteau. L'Article 20 rappelle qu'il est " absolument interdit d'infliger aucun châtiment corporel "comme pour conjurer des pratiques qui ont encore la vie dure.

Cependant, le folklore scolaire tolère l'usage du bonnet d'âne pour mettre au piquet les élèves peu soigneux, paresseux ou têtus.

L'origine de cette pratique, bien qu'incertaine, remonterait au début du christianisme : fascinés par l'entêtement des chrétiens à proclamer leur foi malgré les persécutions endurées, les païens les tournent en dérision en les représentant avec une tête d'âne, sans doute en symbole de la place que cet animal tient dans la vie du Christ. Seules les oreilles, la partie la plus visible, auraient par la suite survécu à cette caricature, donnant tout naturellement naissance au bonnet d'âne.

LIRE, ECRIRE ET COMPTER

L'obligation scolaire, établie par la Loi du 28 Mars 1882, ne provoque pas aussitôt, l'apparition d'une école dans chaque commune. C'est juste avant la guerre 14 – 18 que le nombre d'écoles ouvertes et pourvues d'un instituteur

atteint un niveau satisfaisant. C'est à cette date que se mesurent les efforts accomplis contre l'illétrisme.

En 1830, le nombre de conscrits illettrés dépasse les 55 %. En 1910, ce nombre n'atteint pas 5%. Un chiffre record qui n'est plus égalé aujourd'hui.

Les manuels scolaires de la première moitié du XIX^e siècle se complaisent dans l'austérité et il faut attendre les années 1870 pour voir apparaître des manuels, tels que " Le Tour de France par deux enfants " où le plaisir de lire est soutenu par des vignettes illustrées. Ce livre culte de l'école de la République écrit en 1877 par Madame Augustine FOUILLEE, franchit le seuil des 6 millions d'exemplaires vendus en 1901 et connaîtra 411 éditions de 1877 à 1960.

Cent ans durant, ce livre a diffusé dans tous les foyers de solides valeurs, telles que le sens du devoir, l'épargne, la soumission aux hiérarchies sociales naturelles et le goût du travail consciencieux.

Après le vote définitif de la Loi de séparation de l' Eglise et de l'Etat, le 9 Décembre 1905, " Le tour de France par deux enfants " est épuré de toute trace religieuse et cléricale.

Pour l'écriture comme pour le calcul, l'ardoise est le support essentiel des interrogations orales.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle fut l'unique instrument de travail de l'écolier.

A la fin du XIX^e siècle, le cahier s'impose alors comme le complément indispensable du livre, si bien que son usage est codifié par l'Article 15 de l'Arrêté organique sur l'enseignement primaire du 18 Janvier 1887 : " chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera fait sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève, d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'école

Les cahiers, le plus souvent fournis par la commune, se spécialisent peu à peu, à raison des fonctions pédagogiques qui lui sont attribuées. (Cahier du jour, du soir, de verbes, de roulement...).

Parmi le matériel didactique de l'école républicaine, le tableau mural est un instrument privilégié de la " leçon de choses ". Il palliait à lui seul l'absence d'études sur le terrain pratiquées seulement à partir des années 1930

La Loi du 28 Juin 1833, énumérait déjà les connaissances élémentaires à enseigner :

- l'instruction morale et religieuse
- la lecture
- l'écriture
- les éléments de la langue française et de calcul
- le système légal des poids et mesures

Dès l'âge de 8 ans, l'écolier est simultanément initié à la physique, à la

cosmographie, à la géologie, aux sciences naturelles, à l'hygiène, à l'agriculture, à la botanique.

LE ROLE EDUCATIF DE L'ECOLE

Violence conjugale, enfants maltraités, crise de folie, l'alcool apporte le malheur au foyer. Par le texte et par l'image, les manuels scolaires rivalisent de réalisme pour communiquer la peur et prévenir ainsi du danger.

Au début du siècle, les campagnes de prévention contre la tuberculose font assaut d'imagination pour susciter la curiosité des enfants avec des images instructives sur leur santé.

APPRENDRE LA FRANCE

L'histoire de France ne s'écrit et s'apprend que par héros interposés " dont la vertu simple peut être décrite sans altération devant ces esprits candides " selon les termes des

Instructions de 1887. Les tableaux de révision, d'interrogation, impressionnent pas leur beauté mais ils deviennent un cauchemar pour l'écolier qui doit se mettre en tête les grandes dates, les grands personnages et les grands événements de l'histoire de France.

La leçon de géographie se résume trop souvent à un fastidieux exercice de mémoire : savoir situer un département, nommer un fleuve, indiquer l'altitude exacte d'un massif.

Les manuels scolaires se complaisent dans l'égoïsme et lorsque la baguette du maître pointe sur la carte l'Alsace – Lorraine, elle offre ainsi le prétexte de préparer les jeunes Français à leur devoir de reconquête.

Un racisme très ordinaire jalonne les manuels de géographie. Certains textes écrits à une époque où un colonialisme bien admis et établi dressait le constat d'infériorité de la " race nègre ".

-

CHERIR LA PATRIE :

La leçon de morale est le premier instant de la journée et aussi le moment le plus fort. Elle sert même de fil conducteur aux autres matières.

" L'éducation morale " développe le bien fondé des règles élémentaires de la civilité, en ponctue la plupart des exercices écrits ou oraux, dictées, rédactions, lectures et récitations.

" L'instruction civique " transpose la morale sur le terrain si quotidien et concret du Citoyen modèle.

Un résumé en est la conclusion : il faut l'apprendre par cœur. Une maxime en est la quintessence ; elle interroge et imprime la conscience.

Cette morale exigeante, intransigeante, qui cultive la valeur du travail et le sens du devoir accompli, qui exhorte à la sobriété et à la vertu, qui prône la prévoyance et la persévérance, est pour les uns l'instrument idéal de soumission et de résignation sociales ; pour les autres, elle montre la voie royale de la purification et de l'élévation des consciences .

Dans une même effusion de beaux sentiments, les manuels scolaires de la IIIème République s'emploient à éveiller la fibre patriotique de l'écolier, futur Citoyen soldat.

Les Bataillon scolaires : Convaincus que le désastre militaire de Sedan (1870) est imputable à l'infériorité de l'instruction militaire, les républicains se rangent à l'idée d'une armée forte issue du peuple.

C'est dans cette ferveur patriotique recouverte que le Décret du 6 Juillet 1882, signé par Monsieur Jules FERRY, crée les bataillons scolaires dans les écoles comptant de 200 à 600 élèves de 12 ans. De Paris, cette institution se généralise à l'ensemble des écoles et un Décret du Président de la République du 6 Juillet 1883, la légalise ; puis elle tombe rapidement en désuétude.

L'EVEIL DES VOCATIONS :

L'école de la République ne laisse rien au hasard pour accomplir son œuvre missionnaire :

Le dessin est enseigné mais l'instituteur doit veiller à ne pas s'attarder sur cette discipline beaucoup moins fondamentale que les autres. Cet enseignement consiste donc à des exercices rébarbatifs qui ne laissent guère la place à la création artistique.

La couture occupe une place cruciale à l'école primaire du début du siècle. La " marque " symbolise à elle seule l'épreuve de couture. Ce tissu carré, portant le nom et le prénom de l'élève est l'ouvrage emblématique de la future ménagère modèle. Il signe l'initiation à l'entretien du trousseau et la consécration du savoir faire domestique.

La " science du ménage " que dissèquent méthodiquement les livres scolaires du début du siècle, procède moins de l'enseignement que du conditionnement.

- Le ton protecteur des leçons entretient l'infériorité bien admise du sexe faible.
- L'idéal de renoncement et d'abnégation ruine tout espoir d'émancipation.
- Le goût de l'accomplissement donne l'illusion de l'épanouissement.

Et ce rituel pédagogique exalte à merveille l'idéal de la perfection au féminin.

-

LA DISTRIBUTION DES PRIX :

La tradition de la distribution des prix doit essentiellement son essor aux collèges parisiens qui se multiplient au XVII^e siècle. Nanti du prestige intellectuel des jésuites, le livre devient le présent symbolique de cette cérémonie. La boîte de compas achetée chez l'opticien, comptait parmi les cadeaux classiques que les parents fortunés offraient au lauréat.

LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES :

Dans l'esprit de Monsieur Jules FERRY, le certificat d'études primaires devait, comme son nom l'indique, permettre à chaque élève de justifier l'acquisition d'un bagage scolaire normalisé. Dès l'origine, le certificat d'études primaires fut, de fait, détourné de cet objectif.

Tous les écoliers n'étaient d'abord pas appelés à en subir les épreuves : les maîtres d'école prenaient soin de sélectionner les candidats parmi leurs meilleurs élèves, ceux susceptibles de réussir car derrière chaque candidat, le savoir faire du maître était en jeu...

Cette sélection " à la source " ne suffisait pas en outre à masquer la réelle difficulté de l'examen, si bien qu'en 1920, un tiers des élèves sortaient de l'école avec le certificat. Le nombre limité de candidats, la proportion restreinte de lauréats cantonnaient donc le C.E.P. dans un rôle de reproduction des élites, bien éloigné de la généreuse ambition du Législateur de 1882.

Le certificat d'études se fige alors dans un rite scolaire qui marquera pour longtemps, la mémoire populaire. L'arrivée fébrile des parents et de leurs enfants candidats au chef lieu de canton où se déroulent les épreuves ; la solennité impressionnante de la commission d'examen réunie sous la présidence de l'Inspecteur primaire ; la proclamation guindée des résultats ; le retour euphorique des lauréats au village qui fêtera dignement le " Premier de Canton " ; l'encadrement du diplôme, accroché au mur pour proclamer fièrement l'honneur familial...

LE PHOTOGRAPHE A L'ECOLE :

L'Instituteur s'opposait généralement à l'entrée du photographe dans la salle de classe. Ce refus trouve son fondement dans une application très rigoureuse des règlements départementaux : "Pendant la durée de la classe, l'Instituteur ne pourra, sous aucun, prétexte, être distrait de ses fonctions professionnelles (...) Les enfants ne pourront, sous aucun prétexte, être détournés de leurs études pendant la durée des classes. " La plupart du temps, la photo d'école saisit les élèves dans une gravité de circonstance. Leur position est figée ; leur

visage ne respire pas la gaieté. Il est vrai que le moment est solennel. L'Instituteur fait ses dernières recommandations après avoir réprimandé les plus turbulents. Vient alors, le tour du Photographe, qui ajuste son curieux matériel. A une époque où la photographie était encore peu vulgarisée, " le petit oiseau qui va sortir " avait vraiment de quoi intimider.

Mémoires d'école de Marie et Jacques GIMARD - Edition Le Pré aux Clercs

Résumé effectué par Danielle TISSOLONG